



21 février 2012

Il faut dire stop !

Devant les députés de la majorité, le Premier ministre a annoncé un nouveau projet de loi réformant le droit du travail en **autorisant les entreprises à moduler le temps de travail et les salaires** :

Elles pourraient recourir au chômage partiel ou à des licenciements. Ces accords s'imposeront à tous les salariés même s'ils sont contraires à leur contrat de travail. En cas de refus, le licenciement interviendrait à motif personnel. Avec cette loi, une entreprise pourra faire travailler et payer ses salariés 32 heures seulement. Pour être validés, ces accords devront avoir l'aval de 30% des syndicats représentatifs. Elle n'est pas belle la démocratie ?

Le temps de travail sera déterminé par entreprise, via les accords de « compétitivité-emploi » qui permettront à *« une entreprise pour revenir sur le temps de travail afin d'adapter sa situation à son environnement économique »*, C'est François Fillon qui l'a affirmé.

C'est donc une déréglementation complète du code du travail qui est visée. Ce n'est pas tout :

Le même François Fillon a également lancé **la réforme de la formation des chômeurs**, il faut, précise-t-il *« passer d'un système où une personne au chômage doit accepter un emploi à un système où elle doit accepter une formation, et, à l'issue de celle-ci, un emploi »*. Quel emploi ? Pour quel salaire ? Un CDI ? Un CDD ?

Pour cela **30 milliards** affectés par les entreprises pour la formation de leurs salariés seront détournés à la formation des demandeurs d'emploi. Ce qui signifie que les employeurs seront dégagés du financement de la formation continue, que le principe de la formation professionnelle sera cassé.

Les salariés pourront être licenciés quand les évolutions technologiques les mettront en décalage avec les besoins de leur entreprise. Devenus chômeurs, ils pourront alors bénéficier d'une formation !

Tout cela est à mettre en relation avec les nouvelles directives européennes du 19 décembre 2011 qui énoncent des objectifs stratégiques clairs: il convient *« d'assurer une plus grande flexibilité des parcours de formation. La mobilité devrait être accrue et la Charte européenne de qualité pour la mobilité devrait être appliquée »*. La « mobilité » remplaçant la garantie de l'emploi

Les directives vont encore plus loin.

La Commission européenne vient d'adopter des directives pour « simplifier les règles régissant la mobilité des professionnels au sein de

l'Union européenne ». Quels en sont les principaux éléments ?

L'introduction d'une carte professionnelle européenne est proposée pour faciliter cette fameuse « mobilité » car l'Europe « *doit avoir des professionnels mobiles et très qualifiés pouvant se rendre facilement là où se trouve la demande* ». Pour quels salaires, quelles garanties, quels droits ? Pas un mot sur ces questions !

Ces mesures, se sont celles qui ont été votées au niveau européen par la droite et par la gauche. Toutes ces mesures ne sont que les applications et directives du Traité de Lisbonne, de la constitution européenne... mise en place alternativement ou ensemble par la droite et la gauche.

Quel que soit le Président élu, il appliquera ces mesures, la situation s'aggravera pour le peuple et les profits augmenteront pour le capital : voilà leur programme.

Notre candidat Christophe Ricerchi dit clairement : Non à l'Europe capitaliste.

Il rappelle dans ses propositions pour que ça change : *Les règlements européens votés par la droite et la gauche servent uniquement à remplir les coffres des banques. Tout le pouvoir de décision est entre les mains des monopoles et de la haute finance.*

Avec « Communistes » j'appelle à combattre cette Europe capitaliste. Il faut donner à notre pays son indépendance nationale.

www.sitecommunistes.org